



usurpation d'identité

Par **omrane**, le **18/12/2018** à **20:59**

je reside en algerie et au moment de l'infraction produite sur le sol francais j'etais avec ma famille en algerie d'ailleurs cela fait dix huit ans que je n'ai pas le passeport je suis alors curueusement surpris de recevoir un pv (c.a.d)une amende pour ecésés de vitesse en conduisant le vehicule d'une personne d'origine algerienne mais resident en france au moment de l'infraction .ma petite enquet me révèle que cette personne a fait une fausse declaration pour echapper a l'amende et la perte de point de permis je fais remarquer que les lois en vigeurs et de pratique en algerie diffèrent de celles de france chez nous le radard vous flash ,le barage de gendarmerie vous intersepte et vous retire votre permis a defaut vous etes conduit a la brigade et vos emprente denonce oidetité... que dois-je faire pour denocer ce fausoyeur algerien resident en france?

Par **Visiteur**, le **18/12/2018** à **21:51**

BONJOUR (formule habituellement requise sur ce site).

Les documents quevous avez reçu indiquent comment contester, suivez la procédure.